

Pour diffusion immédiate

Avis aux médias

L'Institut canadien des actuaires s'apprête à dévoiler un plan en 10 points visant à renforcer le système de pensions du Canada

OTTAWA, le 21 juin 2007 – Normand Gendron, président de l'Institut canadien des actuaires, présentera les recommandations de l'Institut en vue de renforcer les régimes de retraite à prestations déterminées devant le Economic Club of Toronto dans le cadre d'un déjeuner conférence qui se tiendra le 25 juin 2007.

Les régimes de retraite à prestations déterminées constituent un élément clé de la sécurité financière de nombreux Canadiens. Toutefois, la mosaïque de réglementations, décisions juridiques, règles fiscales et modifications aux normes comptables mises en place au Canada a eu pour effet d'affaiblir les régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé, menaçant ainsi la suffisance et la sécurité du revenu de retraite des Canadiens.

Les recommandations de l'Institut visent à remettre l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées sur la bonne voie et à améliorer les perspectives de retraite de nombreux Canadiens.

Date : Le lundi 25 juin 2007

Heure : De 11 h 45 à 13 h 30

Lieu : The National Club
303, rue Bay

Conférencier : Normand Gendron, président, Institut canadien des actuaires
Après son allocution, M. Gendron répondra aux questions et sera disponible pour des entrevues immédiatement après.

-30-

www.actuaires.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :
Josée Racette, adjointe, communications
613-236-8196, poste 107

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

Document 207062